

Département de la Réglementation et de la Régulation des Transports Direction de la Réglementation de la Sécurité routière et du Contrôle routier Cellule Transport exceptionnel

Boulevard du Nord, 8 - 5000 Namur Tél : 0032 (0)81 77 24 00 - Mail : te@spw.wallonie.be

facebook: Wallonie infrastructures

Itinéraires pour les transports exceptionnels

07/11/2025

BASECLES: N50: travaux: passage interdit aux transports exceptionnels!

Un chantier d'impétrants est en cours sur la N50 dans le centre de Basècles II ne permet pas le passage des transports exceptionnels.

Déviation possible uniquement pour les transports exceptionnels de **masse conforme et 4m50 de hauteur**! (moyennant reconnaissance préalable) (valable Aller / Retour):

N50 N60 E42/A16	A partir de: BURY PERUWELZ BERNISSART	Entrée 29 – E42/A16 Sortie 27
II '	STAMBRUGES	Rejoinder N50

Veuillez adapter votre planning ou demander une autorisation de déviation si nécessaire.